

Demande de crédit de Fr. 136'700.00 pour la réfection de la Tour de l'Horloge de Villars-le-Grand

Préavis 2017/07

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission des finances, composée de MM. Jacques Loup, Yves Amiet, Matthieu Tombez, Julien Schwab et Henri-Daniel Kolb, s'est réunie le lundi 11 septembre 2017 pour l'examen du préavis municipal de la demande de crédit de Fr. 136'700.00 pour la réfection de la Tour de l'Horloge de Villars-le-Grand

Monsieur Albert Gavillet nous a présenté le projet et commenté le document qui ressort de l'analyse effectuée par Madame Fabienne Hofmann, historienne des bâtiments, mandatée par la Section des Monuments et sites du Canton de Vaud. Nous avons appris que nous sommes en présence d'un monument classé au niveau de la Confédération Suisse depuis le 5 janvier 1956.

Les décisions sur les intervenants sont de compétences cantonales, la tour étant classée dans le registre des églises, nous ne toucherons aucun subside du canton.

Un subside fédéral peut être obtenu à la condition que la réfection se fasse scrupuleusement selon le cahier des charges, il est dans une fourchette de 8 à 16 %. Nous sollicitons la Municipalité afin qu'elle mette tout en œuvre pour l'obtenir.

En conclusion, la commission des finances vous demande :

D'accepter le préavis municipal pour la réfection de la Tour de l'Horloge de Villars-le-Grand.

D'accorder le crédit de Fr. 136'700.00 pour le financement de ces travaux et de le financer par la trésorerie courante.

D'amortir cette dépense de Fr. 136'700.00 par le prélèvement sur le compte 9282.0 (Fonds d'investissements futurs).

La commission des finances

Vully-les-Lacs, le 15.09.2017

Jacques Loup Yves Amiet Matthieu Tombez Julien Schwab Henri-Daniel Kolb